

La Fédération des Finances tient à souligner l'importance d'une journée comme celle-ci, cette démarche correspond exactement aux orientations de notre 27ème congrès fédéral du mois d'Avril dernier. Congrès qui pointait la nécessité pour la Fédération des finances de contribuer à la construction d'un corpus revendicatif capable de répondre aux enjeux de la transition énergétique. Ces travaux devant porter sur la mise en place d'une fiscalité plus favorable envers les entreprises ayant une empreinte écologique faible et privilégiant, par exemple, les échanges de productions locaux ainsi que sur une réorientation des critères d'accès aux financements (ex : la BPI aujourd'hui, le pôle financier public demain, aux crédits (crédit sélectif). Ces réflexions et travaux ne pouvant être engagés qu'en lien étroit avec les organisations territoriales et professionnelles de la CGT et la direction confédérale.

En effet, les questions de fiscalité, de financement de l'économie mais aussi de politique industrielle ne peuvent être laissées à quelques spécialistes, nous avons besoin d'échanger régulièrement et en dehors de la pression de l'actualité sur ces questions. La Fédération des finances ne vient donc pas ici aujourd'hui avec des recettes miracles pour financer la transition énergétique, mais avec la volonté d'alimenter notre réflexion commune.

Trois aspects du financement de la transition énergétique peuvent être dégagés, tout d'abord la fiscalité, ensuite le financement et enfin l'investissement direct.

Certaines mesures financières ou fiscales peuvent être sources d'inégalités surtout si le débat public est tronqué. Nous devons donc être très vigilants sur les études d'impact qui doivent accompagner les nouvelles dispositions fiscales en matière de fiscalité écologique notamment.

Il est essentiel d'inscrire une évolution de la fiscalité écologique dans une réforme d'ensemble de notre fiscalité, rééquilibrant fiscalité progressive et fiscalité proportionnelle, prélèvements sur les revenus du travail et prélèvements sur les revenus du capital.

Nous devons avoir à l'esprit que la fiscalité doit être juste et efficace. Cela peut paraître évident pour nous tous, mais les capitalistes ces dernières décennies ont marqué des points en thématissant la fiscalité singulièrement sur les questions environnementales ; ainsi on parle de fiscalité écologique, de fiscalité environnementale, et même de fiscalité comportementale.

Pour la Fédération des finances, la fiscalité doit avoir un double objectif ; être plus juste c'est à dire permettre une meilleure répartition de l'effort contributif, et deuxièmement être plus efficace en agissant comme un levier puissant au service d'un développement économique durable et respectueux des intérêts des travailleurs, seuls producteurs des richesses.

Pour être juste, la fiscalité doit être progressive. Il faut impérativement réduire, et de manière drastique, la place des impôts proportionnels, comme la TVA dans les recettes fiscales, dans le même temps, il faut redonner tout son sens à l'impôt sur le revenu en le rendant plus progressif. On voit ici, en quoi il est indispensable de porter partout la question d'une réforme globale de la fiscalité, car bien souvent fiscalité environnementale, écologique rime avec nouvelles taxes, or nous portons une diminution de la TVA parce que c'est un impôt particulièrement injuste, en effet, plus on est riche, plus le pourcentage du revenu consacré au paiement de la tva diminue.

Il ne s'agit pas de rejeter en bloc toute taxe par principe, mais d'avoir cette analyse systématiquement, il faut suivre par exemple les flux d'argent et se poser la question : qui au final paye la taxe ? Concernant la fiscalité environnementale ce sont souvent les travailleurs qui payent sans prise en compte de leur faculté contributive.

Je ne vais pas faire un bilan taxe par taxe, je n'ai pas le temps, et en plus elles sont devenues si nombreuses, que dans un rapport, la cour des comptes elle-même a reconnu qu'il était impossible d'en avoir une liste exhaustive.

On ne peut pas aborder la question de la fiscalité environnementale, sans évoquer la notion de « signal prix ». C'est une notion centrale, puisqu'on parle même parfois de fiscalité comportementale.

L'idée est de renchérir un bien ou un service par une taxe ou une contribution afin d'en diminuer la consommation et parallèlement le produit de cette taxe est ensuite fréquemment affecté à la subvention d'un bien dont on veut voir se développer la consommation. Typiquement il s'agit par exemple de taxer le gazole afin que les automobilistes s'en détournent.

Question : est-ce juste ? La réponse est non, l'hôtesse de caisse dont la journée de travail est coupée en deux (qui doit donc faire deux allers-retours quotidiens), qui est obligée de se loger à 50 kilomètres de son lieu de travail, hors de tout transport en commun, qui n'a pas les moyens de changer sa voiture diesel qui a 15 ans d'âge est touchée de plein fouet, par contre, à l'autre extrémité, les marques de luxe comme Corvette, BMW et Porsche ont sorti des véhicules hybrides.

Cette injustice n'est pas niée par les décideurs, clairement dans les rapports du sénat ou de la cour des comptes sur cette question, est développée l'idée que le marché fera son œuvre pour faire évoluer les habitudes de consommation et dans l'exemple qui nous occupe, le besoin de reconnaissance sociale poussera les consommateurs à imiter les plus riches petit à petit jusqu'en bas de l'échelle sociale.

On voit bien le caractère profondément scandaleux du signal prix comme moyen d'action publique, c'est un tour de force des capitalistes ces dernières décennies d'avoir imposé pour régler des problèmes profondément collectifs, des outils d'actions publiques reposant sur les lois du marché, jusqu'à la caricature des marchés de quotas carbone qui eux ne reposent pas sur une logique consumériste mais sur le mécanisme de la spéculation pure.

Un point maintenant sur les crédits d'impôts accordés aux particuliers pour des dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale, ces dépenses recouvrant à la fois des dépenses d'isolations mais aussi des dépenses d'acquisition d'équipement utilisant une source d'énergie renouvelable.

Voilà de nombreuses années que ces dispositifs existent, même s'ils varient fréquemment, que ce soit sur le type de dépenses (cela a pu concerner les véhicules gpl), ou les taux du crédit d'impôt.

En quoi ce moyen de financer ces équipements par la collectivité (car c'est de ça qu'il s'agit) nous pose problème : repartons de nos critères d'analyses : justice et efficacité.

La justice d'abord : le montant de l'aide, est en générale inférieure à 50% des sommes engagées, soit pour les équipements utilisant une source d'énergie renouvelable de 11 à 40% : ainsi pour une dépense de 14265 € (montant moyen déclaré en 2012 pour l'installation de panneaux photovoltaïques), 1569€ remboursés (taux à 11%) soit 12.696€ en moyenne restant à la charge du contribuable, sans compter que le remboursement intervient avec un an de décalage.

Il est donc évident que tout le monde ne peut pas supporter un tel montant de dépense ;

ensuite, même si ces dispositifs ne sont jamais réservés au propriétaire de la résidence principale, dans la pratique, le locataire se lance rarement dans ce type de travaux pour un bien qui ne lui appartient pas.

Enfin, le circuit de l'argent : n'oublions pas que c'est la TVA qui rapporte le plus au budget de l'Etat, simplifions donc pour être clair: la tva que paye un chômeur non-imposable va subventionner des travaux menés dans la résidence d'un contribuable pouvant engager plusieurs milliers d'euros.

Pour finir ce point, parlons efficacité : ce mécanisme de subvention (appelons-le comme cela) ne permet pas un développement industriel pérenne, (c'est l'exemple du photovoltaïque) : un crédit d'impôt de cette sorte est toujours limité dans la durée (même si elle est pluri-annuelle), alors même que le montant global du dispositif ne peut pas être prévu dans le budget de l'Etat ; ainsi, les contribuables sachant que le dispositif est temporaire, vont par effet d'aubaine entraîner une « surchauffe » de la demande pour un secteur particulier, le succès de la mesure portant en lui sa fin programmée.

En effet, le développement incontrôlé du secteur pesant de plus en plus lourd dans le budget de l'Etat, le législateur a la tentation de stopper brutalement le dispositif, estimant le secteur arrivé à maturité, ce qui représente un cataclysme économique pour les entreprises concernées, les contribuables reportant leurs travaux jusqu'à la prochaine mesure.

Une solution alternative serait de subventionner directement des travaux (comme l'ANAH le fait déjà mais uniquement pour les propriétaires) en versant une aide déconnectée de la déclaration de revenu, mais qui prendrait cependant pour son montant en compte le niveau de revenu de l'occupant et pourrait ainsi atteindre des niveaux d'aides très importants pour les plus pauvres.

Le système du crédit d'impôt aujourd'hui on le voit est trop généreux avec les plus riches et trop chiche avec les plus pauvres.

Cela a l'avantage aussi pour le citoyen d'éviter le décalage entre paiement et versement de l'aide, et au niveau budgétaire cela permettrait de voter une enveloppe globale de subventions pluriannuelles afin d'avoir une vision stratégique de développement d'une filière dans la durée, et d'éviter les « bulles éphémères ».

Financer la transition énergétique nécessite donc d'abord de redonner des moyens financiers à la puissance publique par une fiscalité juste et efficace.

Pour ce faire, il s'agit également de rétablir une plus grande égalité des entreprises face à l'impôt, sachant que pour aller vite les plus petites payent d'avantage que les plus grosses entreprises, et il s'agit de faire de l'impôt sur les sociétés un outil au service de l'efficacité économique, environnementale et sociale.

A cette fin, son taux serait modulé en fonction des politiques mises en œuvre par exemple en matière d'investissement, de recherche, de respect de l'environnement, ce qui inclus bien sûr les initiatives en faveur de la transition énergétique. Au niveau local nous proposons de créer un impôt local des entreprises favorisant l'emploi et le développement des territoires, la transition énergétique ne pouvant se concevoir sans prise en compte de la question de l'aménagement du territoire, et donc du développement harmonieux des territoires, c'est à dire l'exact opposé de ce que l'on nous propose aujourd'hui avec la réforme territoriale.

Enfin, la transition énergétique, n'est pas qu'un enjeu national, la question de son financement ne peut donc pas l'être non plus, en effet, l'effort financier nécessaire se révélerait rapidement mortifère

au sein d'un système capitaliste international se livrant une concurrence acharnée, qu'elle soit sociale ou fiscale sur le dos des travailleurs des différents pays.

Nous proposons pour y faire face plusieurs leviers à mettre en œuvre prioritairement au niveau européen, avec notamment une baisse généralisée des taux de TVA, la réhabilitation de l'impôt sur le revenu progressif, la mise en place d'un impôt sur les sociétés unique pour les entreprises transnationales, une véritable taxe sur toutes les transactions financières etc...

Passons maintenant à la question du financement c'est à dire le crédit et la politique monétaire :

Pour réussir cette transition énergétique et économique, la question du financement des mesures est essentielle, et on l'a vu rapidement, une réforme juste permettant de dégager des moyens considérables est possible.

Cependant le seul financement public au niveau national ou local ne pourra suffire. La Fédération des finances souhaite donc approfondir les conditions dans lesquelles le secteur bancaire pourrait être plus impliqué.

La Fédération des finances considère que pour assurer le développement humain durable, et donc financer la transition énergétique tout en évitant d'emprunter sur les marchés financiers spéculatifs, il est urgent de créer un pôle financier public.

Ce pôle financier public est la mise en synergie d'établissements publics (Banque de France, CDC, BPI, Crédit Foncier, Ubi France) avec d'autres établissements bancaires publics comme la Banque Postale. Ce pôle serait complété de tout établissement financier qui passerait sous contrôle public.

Ce pôle par la cohérence des missions publiques et d'intérêt général des établissements qui le composent, par les critères qui guideraient les crédits qu'il accorde et par l'influence sur la gestion des entreprises où il posséderait des participations, serait un vrai levier financier, économique, mais aussi politique. Il permettrait, non seulement de réorienter l'investissement public en fonds propres, mais également, de changer radicalement le comportement du secteur bancaire et financier dans son ensemble afin de réorienter le crédit, et servir de point d'appui à une nouvelle sélectivité de la politique monétaire.

Au delà du pôle financier public, la Fédération des finances propose, de concert avec la Fédération des Personnels de la Banque et de l'Assurance, et la Fédération des activités postales et des télécommunications un travail en commun sur un projet CGT de mise sous contrôle social et démocratique de l'activité des banques, ce qui impliquera notamment de réfléchir à de nouvelles formes d'appropriation collective de ces établissements.

Financer la transition énergétique, c'est aussi mettre en place une autre politique monétaire au niveau européen ; les États doivent pouvoir emprunter directement auprès de la BCE à des taux d'intérêt bas, au lieu de devoir emprunter auprès des marchés financiers, parfois à des taux usuraires. L'euro système doit également prêter à des taux très bas aux banques pour qu'elles financent la transition énergétique, il doit pénaliser, voir refuser, son soutien au marché de titres financiers, ainsi qu'à la spéculation financière.

Ce crédit sélectif est possible en modulant les taux de financement (cela a déjà été pratiqué en France entre 1992 et 1995 pour sauver le système monétaire européen), c'est possible également en instaurant des réserves obligatoires différenciées selon les politiques suivies par les banques, et en instaurant de nouvelles normes prudentielles.

Il est indispensable également qu'un outil comme la BPI voit ses missions développées, entre autres autour du financement de la transition énergétique.

Pour ce faire, la diversité des missions assignées à la BPI nécessite des moyens plus importants. La Fédération des finances juge indispensable que la BPI puisse se refinancer auprès de la BCE.

Par ailleurs, pour améliorer ses moyens, la BPI pourrait s'appuyer sur la mobilisation de l'épargne populaire au niveau des territoires, par exemple à travers un livret d'épargne emploi-industrie.

Pour nous la rentabilité ne doit pas constituer en soi un objectif. Elle doit être subordonnée aux autres objectifs plus fondamentaux, comme la transition écologique et énergétique.

L'implantation territoriale de la BPI nécessite une coordination rigoureuse des activités des antennes régionales afin d'assurer un développement harmonieux et solidaire des territoires.

Ainsi, au sein du conseil d'orientation national et des 27 conseils d'orientations régionaux, la CGT se bat pour que la BPI dispose de critères environnementaux dans l'attribution des prêts à la place des actuelles logiques de rentabilité.

Comme je le disais, la CGT se bat également pour que cette banque d'investissement se refinance massivement auprès de la BCE, ce qui est possible via ses filiales BPI France Financement et BPI France Investissement.

Même si la mise en place de la BPI ne nous satisfait pas, nous pouvons néanmoins par notre présence dans les conseils d'orientations permettre d'infléchir son action et sa doctrine d'intervention en faveur notamment de la transition énergétique.

Enfin, le troisième aspect du financement de la transition énergétique est l'investissement direct. L'enjeu de la transition énergétique implique nécessairement de l'inclure dans les doctrines d'investissement mises en œuvre par les institutions financières publiques qu'il s'agisse de la BPI, mais aussi de la caisse des dépôts.

Je rappelle que l'encours global cumulé du Livret A, du Livret Développement Durable ou du Livret d'Épargne Populaire représente près de 400 milliards d'euros. Cependant depuis une vingtaine d'années, une série de décisions politiques est venue mettre à mal la pérennité de ce système d'épargne populaire garantie par l'Etat créé il y a près de deux siècles : privatisation des caisses d'épargnes, banalisation du statut de la banque postale, collecte du livret A ouverte à toutes les banques, fin de la centralisation intégrale du livret A à la Caisse des dépôts.

Ainsi aujourd'hui, les banques commerciales peuvent conserver en dépôt, sans aucun engagement d'intérêt général un encours de 190 milliards d'euros d'épargne populaire et les employer si elles le veulent pour couvrir des activités spéculatives. Alors que dans le même temps, la CDC est chargée entre autre de financer la réhabilitation thermique des logements, sans parler de la construction de 150 000 logements sociaux par an.

Il est impératif de renforcer la centralisation des fonds d'épargne réglementée à la caisse des dépôts, de mettre sous contrôle démocratique l'utilisation des fonds d'épargne populaire laissés en dépôts dans les banques.

En conclusion, la fiscalité environnementale doit s'inscrire dans une réforme fiscale d'envergure en faveur du monde du travail. Nous voyons ainsi que l'enjeu du financement de la transition énergétique, nécessite à tous les niveaux, que ce soit par la fiscalité, le financement, ou

l'investissement, l'impératif de renforcer les capacités d'intervention publique.

Voilà des dizaines d'années que les décisions politiques successives ont affaibli la puissance publique dans l'intérêt du capital. Il est impossible d'aboutir à une transition énergétique, et encore moins écologique sans affronter les intérêts des capitalistes ; du reste souvent dans les rapports des institutions comme le sénat ou la cour des comptes sur ces questions, ils se heurtent eux-mêmes à un mur idéologique, puisqu'il s'agit toujours de trouver une solution au sein de l'économie capitaliste telle qu'elle existe aujourd'hui, et donc on tourne en rond et on finit toujours par faire payer les travailleurs.

L'objectif de cette présentation trop rapide pour être précise, est de montrer que le financement de la transition énergétique est tout à fait possible à condition de changer de cadre idéologique.

A notre sens, à chaque fois que nous nous retrouvons à discuter de ces questions, l'enjeu de la bataille est de prioriser les modes de financements, en clair, commençons par appliquer nos solutions (qui pour beaucoup on fait leur preuve dans ce pays que ce soit la politique monétaire, du crédit, la fiscalité ou l'investissement public) et après si cela n'est pas suffisant ouvrons le débat sur la création de contributions, taxes etc...